

Conditions d'acceptation Bois C



Sont autorisés :

- ✓ x Les poteaux télégraphiques
- ✓ x Les poteaux de clôture (jardin ou prairie)
- ✓ x Le bois imprégné (meubler de jardin, bois de jardin, abris, etc.)

NE sont PAS autorisés :

- **Les autres déchets étrangers :**
 - x Bois de taille ou souches d'arbre
 - x Bois pourri ou moisi
 - x Papier, plastique, gravats, terre, métaux, verre, amiante, etc.